

Communiqué de presse

Aménagement provisoire du terrain vide au ch. du Pré de la Tour

Durant l'été, la Ville de Pully va aménager provisoirement le terrain vide au ch. du Pré de la Tour 9 (parcelle N° 11 du cadastre communal). Cette parcelle communale est destinée à terme à accueillir un nouveau bâtiment à usage mixte, commercial, administratif et d'habitation.

Le 3 mai 2017, la Municipalité a pris la décision de démolir la maison d'habitation sise au ch. du Pré de la Tour 9.

Cette maison très vétuste, dont la rénovation n'était pas envisageable, car le coût de sa remise en état aurait été disproportionné, a laissé place à un terrain vide au cœur de Pully, en attente du futur plan de quartier Clergère-Gare, qui permettra la construction d'un immeuble d'affectation mixte à l'horizon 2020.

En attendant, la Municipalité a décidé de rendre cet espace accessible au public par l'aménagement d'un jardin provisoire.

Le projet prévoit de mettre en valeur les arbres existants, de créer des zones de détente en installant des bancs et des tables de pique-nique, et d'apporter un côté ludique au jardin par le biais d'interventions légères comme du marquage au sol ou la création d'une scène en bois.

Un cheminement permet de lier ces différents espaces de rencontre, de jeux et de délasserement tout en déambulant confortablement à l'ombre des arbres existants.

Pully, le 12 juillet 2017 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Nicolas Leuba, Conseiller municipal - 021 721 31 11 - 079 401 10 11